

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons eu connaissance du nouveau plan de formation en Gironde. Dans la suite de ses annonces concernant la lecture et les mathématiques, le ministre a décidé que les 18 heures d'animations pédagogiques seront obligatoirement consacrées à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Pour le SE-Unsa, une formation continue de qualité doit prendre en compte les besoins réels des enseignants et leurs attentes. Or les instructions de Monsieur le Ministre écrasent les formations en EPS, en sciences, en arts, en langues étrangères et sur des thèmes transversaux comme le parcours d'éducation à la santé, le parcours d'éducation culturelle et artistique, ou l'inclusion scolaire, défi au quotidien pour la grande majorité des enseignants. Nous craignons que cette mesure, appliquée sans réserve dans notre département, mette un frein certain à nombre de projets en éducation sportive et culturelle, ce qui ne va pas dans le sens de l'intérêt de nos élèves. Le temps de travail n'est pas extensible, les professeurs des écoles font leurs heures... et plus. C'est ce que révèle l'enquête « Temps de travail des PE » menée en janvier 2018 par le SE-Unsa. Il fallait en effet remonter à 2010 pour trouver une étude officielle par la Depp (Direction des études et statistiques de l'Éducation nationale) sur ce thème, avec une publication des résultats en 2013. Les réponses recueillies par le SE-Unsa viennent contredire l'idée reçue selon laquelle les enseignants ne travailleraient guère au-delà du temps avec leurs élèves. Le temps d'enseignement (24h) ne représente en réalité que 53.57% du temps de travail effectif d'un professeur des écoles. Ainsi, avec un temps de travail de 44h48, les professeurs des écoles font leurs heures. En rapportant ce temps hebdomadaire à l'année scolaire de 36 semaines, on arrive à 1612 heures annuelles. Si l'on rajoute des temps non-mesurés par l'enquête (préparation pendant les vacances, moments de prérentrée et journée de solidarité), on dépasse donc largement les 1607h, durée annuelle du travail d'un fonctionnaire. Les résultats montrent également que la semaine de travail ne se termine pas le vendredi soir. Plus de 80% des enseignants des écoles travaillent en effet au moins deux heures chaque week-end. Si l'on

compare ces résultats à la moyenne des pays de l'OCDE, il apparaît par ailleurs que la France se situe parmi les pays où les enseignants passent le plus de temps devant leurs élèves. Sur une année, la moyenne en Allemagne est de 800 heures, 676 heures en Finlande contre 900 heures en France. Pour le SE-Unsa, cette enquête montre que notre ministère doit ouvrir une réflexion sur l'ensemble des activités composant le temps de travail d'un enseignant des écoles et son organisation et qu'il est contre-productif d'empiéter toujours davantage sur le temps consacré à la vie personnelle, notamment pour des besoins de formation continue.

Pour plus de 90% des enseignants interrogés, la reconnaissance passe aussi par une meilleure rémunération. Or, lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, le gouvernement a choisi de ne pas répondre aux demandes légitimes de l'Unsa en matière de rémunération des agents publics. Le SE-Unsa, avec l'Unsa, était pourtant prêt pour ce rendez-vous salarial. Point d'indice, mais surtout poursuite de la mise en œuvre de la revalorisation des carrières, telles étaient ses exigences. Le gouvernement, lui, a raté ce rendez-vous en poursuivant sa politique de gel de la rémunération des agents publics en refusant toute mesure générale alors que l'inflation est de retour (2% sur un an).

Le changement de grade est l'opportunité pour les enseignants d'obtenir une évolution salariale. Suite à la dernière CAPD examinant les promotions à la Hors Classe, des modifications ont été apportées concernant les modalités de départage et de classement à barème égal. Ces critères semblent propres à chaque département. Au-delà, les modalités d'accès à la Hors Classe telles qu'elles sont mises en application sont clairement dénoncées par un courrier intersyndical qui vient d'être adressé à notre Ministre. Les syndicats signataires y dénoncent les ratios de promotions non-publiés, les appréciations figées, le départage à l'ancienneté de grade pénalisant les collègues passés d'un corps à l'autre (dont les anciens instituteurs), l'absence de lisibilité sur la transformation de la note en avis et de l'avis en appréciation, l'absence de prise en compte des retraitables. Les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignantes et enseignants, engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, a minima, comme très satisfaisant. De surcroît, ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignantes et enseignants. A ce sentiment d'injustice peut s'en ajouter un autre, en cas de départage de barème c'est l'ancienneté dans le corps qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière d'enseignante et enseignant des écoles,

désavantageant ainsi en particulier celles et ceux qui ont été institutrices et instituteurs dans la perspective de l'accès au grade de la hors classe avant le départ à la retraite. Aussi, nous avons demandé à notre ministre :

- d'acter une augmentation des flux de promotions et de la communiquer au plus vite dans les départements ;
- de préconiser, dès cette campagne de promotions, l'étude individuelle de chaque recours portant sur les avis ;
- de donner des instructions en cas d'égalité de barème, pour prendre en compte l'ancienneté de service sur l'ensemble de la carrière, tous corps confondus ;
- de prévoir, dès l'année prochaine, la révision des appréciations et avis portés cette année.

Ces modifications doivent être apportées urgemment pour que la mise en place pratique ne vienne pas balayer le principe que tous les personnels ayant une carrière complète accèdent à la hors-classe.

Enfin, pour se sentir bien dans leur métier, les enseignants demandent à être mieux accompagnés en cas de difficultés professionnelles et en fin de carrière et souhaiteraient à 75% pouvoir expérimenter temporairement d'autres fonctions /métiers en vue d'une mobilité professionnelle. Pour le SE-Unsa, les résultats de cette enquête doivent être observés de près par le gouvernement alors qu'il multiplie les remises en cause de ce qui constitue la fonction publique. Les enseignants, comme les autres fonctionnaires, ont à cœur de bien faire leur métier. Ils attendent soutien et reconnaissance de leur employeur.

Par ailleurs, nous demandons également que ces CAPD d'avancement de grade se déroulent bien en amont dans l'année scolaire et surtout avant mouvement pour que les collègues en fin de carrière puissent faire leurs choix en toute connaissance de cause.

A l'ordre du jour de cette CAPD, les affectations dans le cadre du second mouvement. Comme tous les ans, vous allez devoir procéder à un certain nombre de nominations d'office. Ce moment du mouvement est toujours très compliqué puisque, nous le savons, les dernières nominations sont souvent bien loin de ce que les collègues avaient envisagé. Nous ferons, comme à notre habitude, notre travail d'explication, d'information et d'accompagnement auprès de ces jeunes collègues. Malgré tout, certains d'entre eux risquent de faire des demandes de révision d'affectation auxquelles nous espérons que vous pourrez répondre positivement. Une grande partie des

nominations d'office se fera sur des postes en ASH et sur des postes de direction d'école, 14 dont 5 à plus de 6 classes ! Est-ce que les directions seront assumées par des volontaires dans l'école ?

Le sujet des ineats/exeats est également à l'ordre du jour. Vous accordez, Monsieur le Directeur Académique, 9 exeats non compensés malgré le fort déficit de la Gironde en personnels. Nous nous réjouissons pour ces départs potentiels mais regrettons cependant que ces exeats ne puissent pas être plus importants. Le besoin d'ineats en Gironde est très important et encore cette année, il ne sera certainement pas possible d'intégrer des collègues autant que nécessaire. Or, au sein de l'Académie, des collègues qui demandent la Gironde puis le Lot-et-Garonne n'obtiennent pas d'accord d'ineat pour le 33, priorité est faite au 47. Le recteur défend l'idée de prioriser les besoins locaux, cependant, pour le Se Unsa cette stratégie n'a pas été portée à la connaissance des collègues, qui ont pourtant fait des vœux de département par ordre de préférence. Mettre le 47 en troisième vœu en espérant avoir avant deux autres départements, n'est pas la même chose que de se voir y être affecté quasiment d'office et l'ordre de préférence des collègues doit réellement être pris en compte.

Merci de votre attention.

Les élues du SE-UNSA

Céline Gravellier

Marianne Favier

Cédrine Sancier

Annabelle Raynal